

N° : DE/44/5.4/22.11.2021-2

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des            DELIBERATIONS DU CONSEIL            DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>9</b>
Présents	<b>33</b>	Absents non représentés :	<b>5</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>42</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 22 Novembre 2021, après convocation légale reçue le 16 novembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC-TESTE, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Nadège BOISSIN, (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Sylviane FERRARO, (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Mario HARELLE, (pouvoir donné à Mme Chantal GONNET OLIVI), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Christelle PEPIN, (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

**Etaient Absents non représentés :**

M. David BELLUCCI, M. Patrice DE CAMARET, Mme Sandy GEIGER, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Donné acte des décisions du bureau communautaire**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions que le bureau communautaire a été amené à prendre, à savoir :

**Décision N°1 du 8 novembre 2021 :** Signature d'une convention de mise à disposition conclue avec ENEDIS pour la mise en place d'un poste de transformation électrique sur une emprise de 25 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée E 1 392 située ZAC de Beaulieu sur la Commune de Monteux. Cette mise à disposition, engage ENEDIS à verser une indemnité unique et forfaitaire de 150 €.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20211122-DE22112021\_

**Décision N°2 du 8 novembre 2021** : Signature d'une convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place de canalisations souterraines d'une emprise de 12 mètres de long et 3 mètres de large sur la parcelle cadastrée E 1 392 située ZAC de Beaulieu sur la Commune de Monteux. Cette mise à disposition engage ENEDIS à verser une indemnité unique et forfaitaire de 36 €.

**Décision N°3 du 8 novembre 2021** : Signature d'une convention de servitudes conclue avec ENEDIS pour la mise en place d'une canalisation souterraine d'une emprise de 370 mètres de long et 1 mètre de large sur des parcelles cadastrées AB 99, 108 et 102, et AC 214 et 209 situées ZAC des Escampades sur la Commune de Monteux. Cette mise à disposition engage ENEDIS à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le ~~Bureau~~ a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

